

Taxe d'apprentissage : soutenez l'ESADTPM

Mis en ligne le jeudi 17 décembre 2015

Code UAI : 0830828Z

Équipement inscrit et référencé en Catégorie B - niveau I et II

Campagne 2016 - Salaires 2015

Pourquoi verser cette taxe à l'ESADTPM ?

Le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet :

- > d'investir dans du matériel plus performant,
- > de développer l'utilisation des nouvelles technologies
- > d'améliorer les outils pédagogiques,
- > de continuer à recruter des enseignants de haut niveau
- > de développer nos partenariats culturels et universitaires nationaux et internationaux

Actions annuelles

- > Aide à la professionnalisation des étudiants
- > Voyages d'études
- > Interventions d'artistes, conférenciers et scientifiques de haut niveau
- > Expositions et publications des travaux des diplômés
- > Ateliers de Recherche et Création (ARC) : Familiarisation des étudiants avec la Recherche de haut niveau aussi bien pratique que théorique.
- > Plateforme Recherche : Programme pluriannuel en partenariat avec des laboratoires nationaux et internationaux.

Télécharger la plaquette Taxe d'apprentissage

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur

ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

168 Bd du Commandant Nicolas
83000 Toulon

04 94 62 01 48

Mail

<http://www.esadtpm.fr/actualites-24/les-eauditives-2018-315.html>